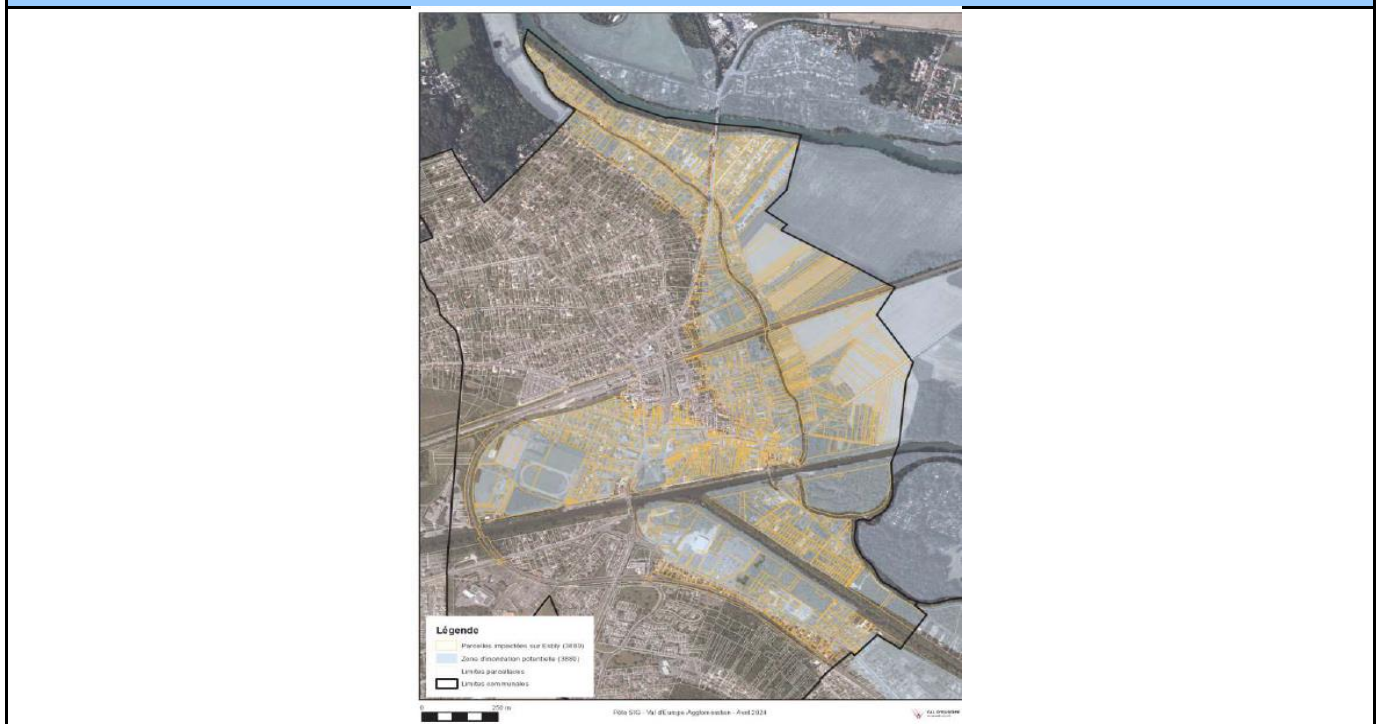




<b>RIVIERE</b>	Grand Morin	<b>Superficie concernée :</b>
<b>COMMUNE (S)</b>	Esbly	<b>Volume potentiellement stockable :</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	SMAGE des Deux Morin	
L'action est-elle inscrite dans un PAPI ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		L'action est-elle inscrite dans un CTE&C ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, référent PAPI :		Si oui, référent CTE&C :
Réfèrent projet au sein de la structure (coordonnées) : Alexy MULEAU : a.muleau@smage2morin.fr - 01 64 65 87 80		

## LOCALISATION



## DESCRIPTION DE L'OPERATION

### Contexte et problématique

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE des Deux Morin) a la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations sur le bassin versant du Grand Morin depuis le 1er janvier 2020. Son territoire est majoritairement rural sur sa partie amont, avec une dominance de culture agricole et tend vers une dominance de zone urbaine sur la partie aval du territoire qui est régulièrement impacté par les inondations d'habitations. Plus particulièrement sur cette partie aval urbanisée, la commune d'Esbly est fréquemment inondée par débordement de la Marne ou du Grand Morin et ce sont plus de 300 familles qui sont régulièrement affectées à cet endroit. En outre, et malgré la présence l'un PPRI sur ce secteur, l'urbanisation continue de s'étendre sur ces secteurs vulnérables et le plus souvent de façon illicite par remblais de terrains en lit majeur (cabanisation) sur lesquels de nouvelles habitations viennent s'implanter malgré les différentes actions de préemption portées par la Commune mais que le coût prohibitif engendré ne permet pas de systématiser.

### Objectifs visés

A la demande de la Sous-Préfecture de Torcy et en vertu de sa compétence GEMAPI, le SMAGE des 2 Morins a décidé de lancer de façon pro-active une étude pluridisciplinaire dont l'objectif ultime sera de permettre l'émergence sur le territoire sinistré d'un ou plusieurs projets d'aménagements permettant de concilier les enjeux environnementaux locaux et la maîtrise foncière du secteur victime des inondations. Ce projet se veut transversal et son objectif principal sera de s'appuyer sur les caractéristiques naturelles du périmètre d'intervention.

### Enjeux sur les parcelles concernées

### Nature de l'intervention

Identifier et localiser précisément les zones humides et les zones d'expansion de crue à préserver présentes sur le territoire,  
 Intégrer à la réflexion l'opération de restauration de la continuité écologique portée actuellement par le SMAGE sur l'ouvrage de la Porte à Bateaux et compléter cette étude par un projet de restauration hydromorphologique du bras secondaire du Grand Morin dans la traversée d'Esbyly sur la partie aval, jusqu'à la confluence avec la Marne,  
 Clarifier les rôles et obligations des différents acteurs intervenant localement sur la thématique « eau » et pouvant initier des actions visant à l'amélioration de la situation,  
 Etablir un état des lieux foncier précis des zones d'habitat concernés par les phénomènes d'inondation,  
 Proposer une démarche de stratégie foncière à la commune d'Esbyly permettant de mieux maîtriser l'urbanisation future vis-à-vis de cette problématique, voire proposer des actions de délocalisation des habitations les plus vulnérables.

**Conditions d'exécution**

**ECHEANCIER**

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
 Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
Phase 1 - Etat des lieux	nov-24	sept-25	180 420.00 €
Phase 2 - Propositions d'actions	nov-24	sept-25	84 660.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>265 080.00 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	265 080.00 €	212 064.00 €	- €	- €	- €	53 016.00 €	20%
2	- €	- €	- €	- €	- €	- €	20%
3	- €	- €	- €	- €	- €	- €	20%
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	265 080.00 €	212 064.00 €	- €	- €	- €	53 016.00 €	20%

<b>RIVIERE</b>	Armançon	<b>Superficie concernée : 24 ha</b>
<b>COMMUNE (S)</b>	Briennon-sur-Armançon (89)	<b>Volume potentiellement stockable : 168 000 m<sup>3</sup></b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon	

### LOCALISATION



### DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### Contexte et problématique

Un méandre relictuel de l'Armançon est visible à l'amont de la ville de Briennon-sur-Armançon. Il se situe sur un site ayant subi des remblais illégaux, contraignant le champ d'expansion de crues.

Les travaux présentés sont des travaux de déblais, qui devraient permettre une restauration et une optimisation du champs d'expansion de crue, et qui s'inscrit dans l'objectif général de restauration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques.

#### Objectifs visés

L'objectif est la restauration d'un ancien méandre de l'Armançon et de sa zone inondable.

#### Enjeux sur les parcelles concernées

Friche. Populiculture.

#### Nature de l'intervention

Création d'un nouveau méandre de 631 ml

Création de 2 noues pour une surface totale de 6 664 m<sup>2</sup>

#### Conditions d'exécution

Une sollicitation d'une déclaration d'intérêt général et d'une déclaration loi sur l'eau pour les travaux vont être réalisées auprès de la DDT 89.

### ECHEANCIER

Il s'agit d'une opération :                     d'investissement                     de fonctionnement  
 Les montants suivants sont :             HT     TTC

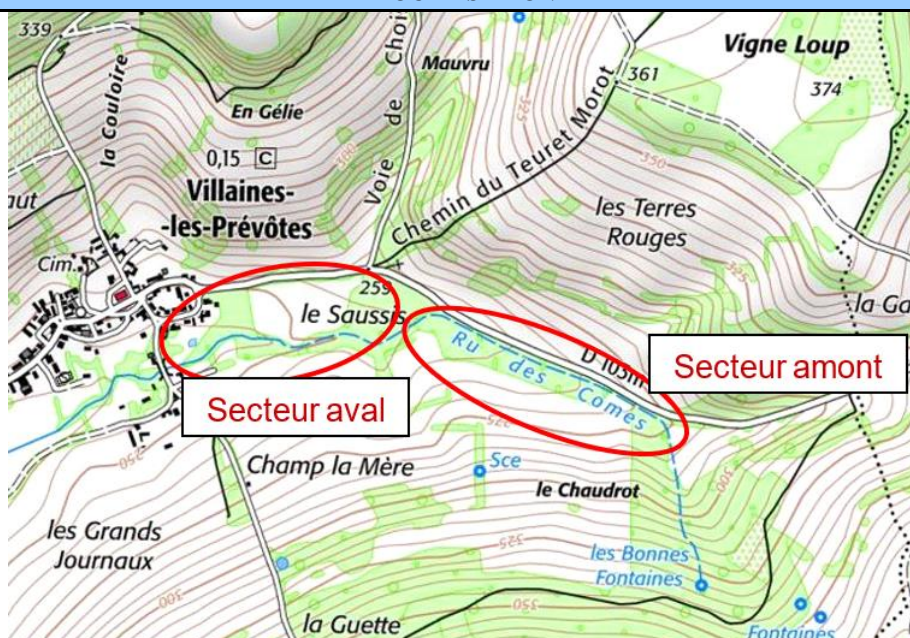
Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1-Travaux de terrassement	juil-25	juil-28	600 000,00 €
2-Animation / Maitrise d'œuvre	juil-24	juil-28	90 000,00 €

						<b>TOTAL</b>		<b>690 000,00 €</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>								
Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage		
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%	
1	600 000,00 €	480 000,00 €				120 000,00 €	20%	
2	90 000,00 €	72 000,00 €				18 000,00 €	20%	
<b>TOTAL</b>	<b>690 000,00 €</b>	<b>552 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>138 000,00 €</b>		



<b>RIVIERE</b>	ru des Comes	<b>Superficie concernée : 7 ha</b>
<b>COMMUNE (S)</b>	Villaines-les-Prévôtes (21)	<b>Volume potentiellement stockable : 35 000 m<sup>3</sup></b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon	

### LOCALISATION



### DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### Contexte et problématique

Le ru des Comes est un petit affluent de l'Armançon. Sur le secteur projet, il a été rectifié, déplacé et partiellement perché, et il s'écoule en bordure de prairies humides pâturées. Cette configuration limite les débordements dans le champ d'expansion de crues naturel du cours d'eau.

Les travaux présentés devraient permettre une régénération des milieux et un débordement plus naturel et fréquent du cours d'eau par une reconnexion du ruisseau aux prairies humides rivulaires.

#### Objectifs visés

L'objectif est la restauration du champ d'expansion de crues du ru de Comes par la restauration hydromorphologique de cette dernière.

#### Enjeux sur les parcelles concernées

Prairies humides pâturées.

#### Nature de l'intervention

Secteur amont : Création d'un nouveau tracé méandriforme au point bas sur 550 ml

Secteur aval : Création de 3 nouveaux tracés méandriforme sur 520 ml

Secteur aval : Création de 2 mares

Aménagements agricoles (franchissement, abreuvement, clôtures)

#### Conditions d'exécution

Une sollicitation d'une déclaration d'intérêt général et d'une déclaration loi sur l'eau pour les travaux ont été réalisées auprès de la DDT 21.

### ECHEANCIER

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement

Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1-Travaux de terrassement	nov-24	déc-24	105 147,00 €

2- Pêche de sauvetage	nov-24	déc-24	1 380,00 €
3-Animation / Maitrise d'œuvre	avr-24	déc-24	15 979,05 €
<b>TOTAL</b>			<b>122 506,05 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	105 147,00 €	84 117,60 €				21 029,40 €	20%
2	1 380,00 €	1 104,00 €				276,00 €	20%
3	15 979,05 €	12 783,24 €				3 195,81 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>122 506,05 €</b>	<b>98 004,84 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>24 501,21 €</b>	

<b>RIVIÈRE</b>	Le Canard	<b>Superficie concernée : 2,5 Ha</b>
<b>COMMUNE (S)</b>	Chevannes-Changy et Taconnay	<b>Volume potentiellement stockable : 32 500 m3</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Syndicat Mixte Yonne Beuvron	
<b>L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?</b>		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>L'action est-elle inscrite dans un CTE&amp;C ?</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, référent PAPI :</b>		Priscillia PINAUD
<b>Référent projet au sein de la structure (coordonnées) :</b>		Priscillia PINAUD - 06 08 44 97 39 / 03 86 27 51 71 / priscilliapinaud.smyb58@orange.fr

**LOCALISATION**



**DESCRIPTION DE L'OPERATION**

**Contexte et problématique**

Le ruisseau du Canard est sujet à des réponses fortes et rapides en cas de précipitations importantes. Ainsi, en raison de cette réponse hydraulique forte, l'aval est soumis à des problématiques de débordements réguliers.

L'étang de Corvol est un étang sur le cours du Canard et a fait l'objet d'une procédure de régularisation au titre de la loi sur l'eau en date du 22 juin 2021. Toutefois, le plan d'eau présentait de nombreux dysfonctionnements tels que l'absence d'un dispositif de maintien du débit réservé, présence d'un renard hydraulique en rive droite pouvant provoquer la création d'une brèche dans le corps de digue, un important niveau d'envasement et la présence d'espèces exotiques envahissantes (Exemple : Élodée du Canada et Ragondins). Une mise en assec de ce plan d'eau a donc été suggérée aux propriétaires de l'étang (le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Beuvron et de ses Affluents (SIAVBA) regroupant 5 communes : Chevannes-Changy, Chazeuil, Taconnay, Brinon-sur-Beuvron et Grenois). Le plan d'eau a fait l'objet d'une autorisation complémentaire de vidange et de mise en conformité, par arrêté n°58-2021-11-29-00001 puis, a été vidangé. Fin 2023, le SIAVBA a été dissous et les emprises de l'ancien étang ont été rétrocédées au SMYB.

Le SMYB souhaite profiter de cette opportunité pour utiliser les emprises de l'ancien étang pour créer une zone d'expansion de crue naturelle qui permettrait de réduire l'impact des débordements à l'aval.

Par ailleurs, le Syndicat souhaite profiter de cette opération pour restaurer l'hydromorphologie du Canard, depuis la RD180 à Chevannes-Changy (58) jusqu'à sa confluence avec l'Arthel sur la commune de Taconnay.

Les réunions publiques ont mis en évidence que les habitants sont conscients des problèmes de débordement du Canard, d'envasement de l'étang, responsable d'une importante eutrophisation qui a rendu l'étang incompatible avec l'ancienne activité de pêche de loisir. Devant les coûts non finançables d'éventuels travaux de désenvasement, les habitants acceptent les travaux d'effacement total de l'étang de façon à restaurer l'hydromorphologie du Canard et créer une zone d'expansion de crue.

Ses travaux permettront de répondre aux enjeux suivants :

- Créer une zone d'expansion de crue de 32 500 m<sup>2</sup> permettant de limiter l'impact des fortes pluies plus en aval sur le bassin versant du Beuvron et limitation de l'impact des étiages sur le Canard ;
- Amélioration de la qualité physico-chimique du Canard grâce à l'amélioration des processus biologiques résultant des travaux ;
- Dans leurs globalités, les travaux permettront de renaturer un linéaire fortement modifié par l'activité humaine de par la présence de l'étang et liés aux activités agricoles, notamment sur la commune de Taconnay.

**Objectifs visés**



Le ruisseau du Canard a connu des crues importantes, dont la dernière en date s'est produite dans la nuit du 19 au 20 juin 2024 avec pour conséquence la fermeture de la RD180 située sur la commune de Taconnay et l'inondation de multiples parcelles agricoles. Le Syndicat Mixte Yonne Beuvron souhaite utiliser la totalité de la surface de l'ancien étang de Corvol, soit 2,3 Ha pour former une zone d'expansion de crue utilisée lors des hauts débits permettant d'atténuer les crues à l'aval soit une surface de stockage de 32 500 m<sup>3</sup>.

Les travaux visent également à restaurer les continuités piscicoles et sédimentaires du Canard au droit de l'étang de Corvol (Chevannes-Changy) et du madrier situé à proximité du moulin de Changy (Taconnay).

Ces travaux permettront ainsi le décloisonnement du linéaire principal du Canard. Seul un obstacle restera sur son affluent nommé le Foulon.

La restauration hydromorphologique du Canard vise à améliorer les habitats et la qualité hydromorphologique du Canard pour un linéaire de 2 300 m.

L'aménagement proposé de l'ancien étang de Corvol permettra de favoriser le développement d'une mégaphorbiaie humide, habitat, aujourd'hui, peu présent dans la Nièvre, suite à leurs destructions et leurs dégradations pour une surface approchant 6 000 m<sup>2</sup>.

### Enjeux sur les parcelles concernées

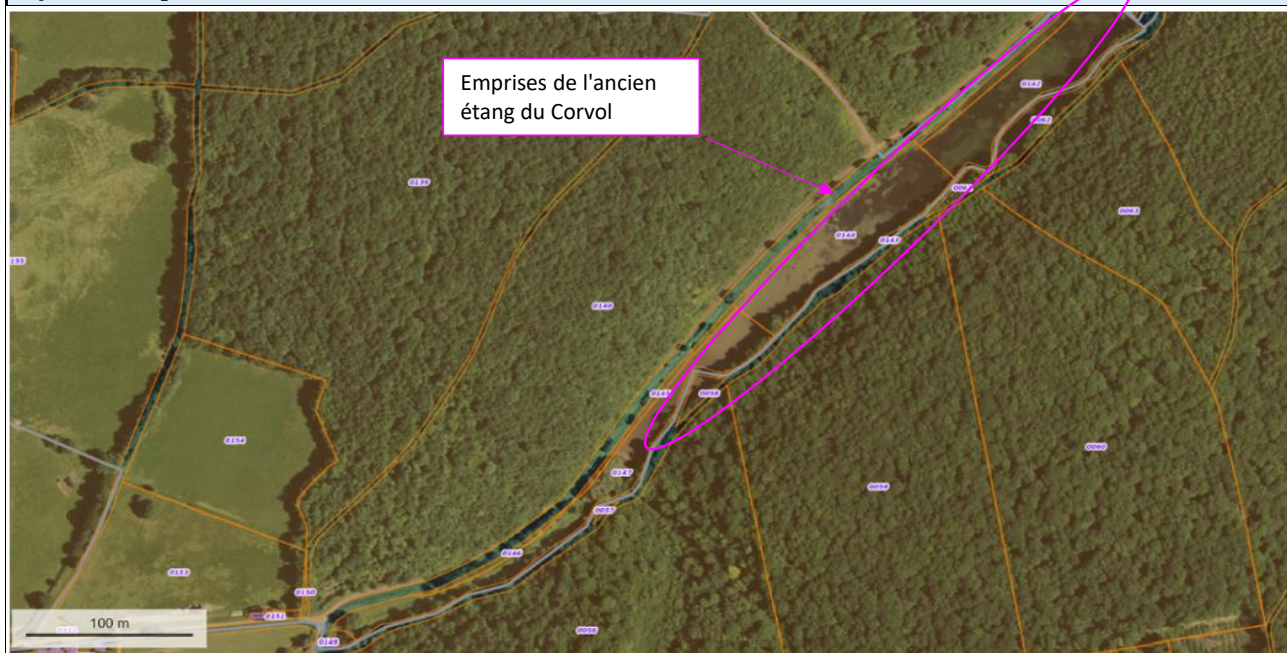


Figure 1 : Parcelles cadastrales sur la commune de Chevannes-Changy (Source : Géoportail)

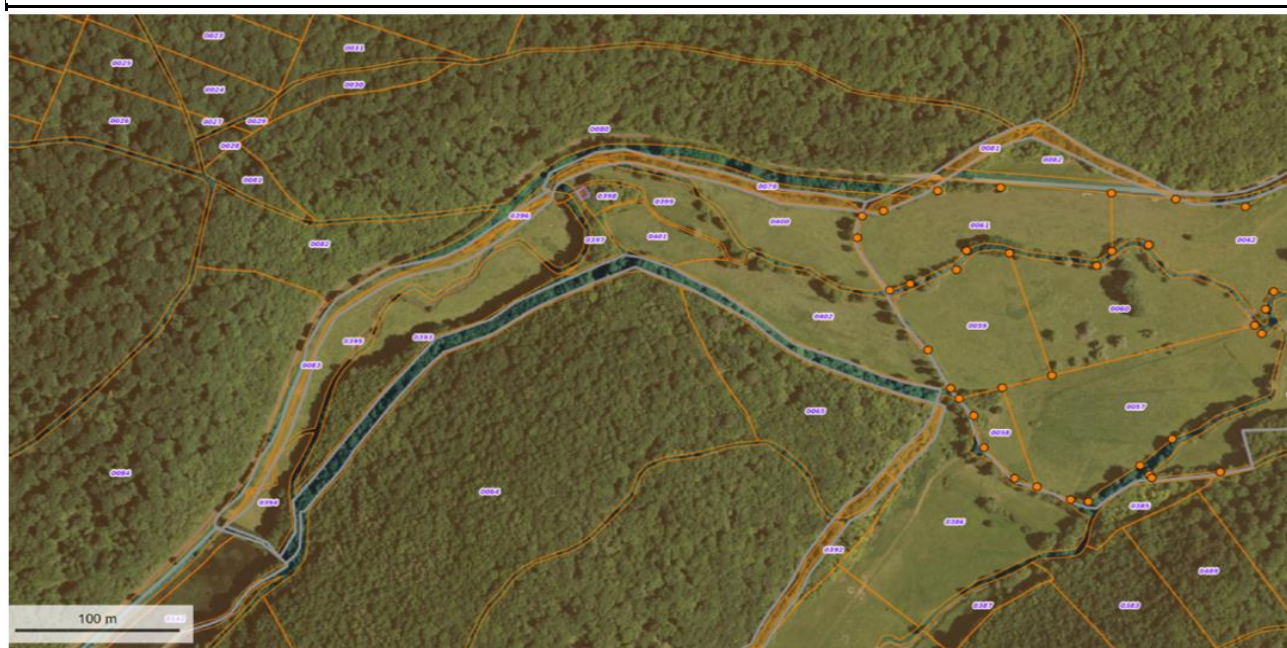


Figure 2 : Parcelles cadastrales sur la commune de Taconnay (Source : Géoportail)

### Nature de l'intervention

Les travaux prévus pour le Canard à Chevannes-Changy et à Taconnay sont les suivants :

• Amont de l'ancien étang de Corvol :

- Implantation de 200 mL d'une ripisylve multistrates ;
- Remplacement de la passerelle de franchissement pour les piétons et les personnes à mobilité réduite ;
- Gestion et entretien des accès à l'amont pour permettre le passage des engins et éviter tout risque de pollution.

• Ancien étang de Corvol :

- Un des objectifs des travaux est d'utiliser l'emprise de l'ancien étang de Corvol comme zone d'expansion de crue. Pour cette raison, il a été décidé de conserver la digue de l'étang de Corvol et de la maintenir en bon état. En raison des opérations prévues dessus (enlèvement des thuyas, retrait du déversoir), une étude géotechnique est en cours pour s'assurer de sa pérennité dans le temps et définir, le cas échéant, des mesures de sauvegarde ;
- Suppression de la végétation au droit du chemin en rive droite et taille des branches basses susceptibles de se coincer dans les flexibles des engins. Il conviendra de prendre contact avec les propriétaires des parcelles forestières afin d'obtenir leurs accords pour la taille des branches basses sur les arbres leurs appartenant. Un marquage sera nécessaire. Les trous causés par les terriers divers seront comblés ;
- Contrôle et stabilisation du chemin en rive droite uniquement pour permettre l'accès d'engins et adoucissement du talus à l'aide d'un mélange granulats/terre ce qui nécessitera un apport en matériaux supplémentaires ;
- Terrassement de dépressions dans l'ancien étang pour une surface totale d'environ 500 m<sup>2</sup> ;
- Remise en état de la rampe d'accès située en amont rive droite de l'étang et de la rampe d'accès à la digue. La rampe se situant à l'amont sera nécessaire pour l'entretien de la future mégaphorbiaie ;
- Élimination des éventuelles espèces exotiques envahissantes si et seulement si cela s'avérerait nécessaire et sans entraîner leur dissémination. En effet, les travaux éviteront au maximum les zones où ces espèces se situent pour éviter leur dissémination. Aucune élimination de ces espèces n'est prévue dans les zones non concernées par les travaux ;
- La coupe et l'export des 40 thuyas présents sur la digue ;
- Suppression de l'ouvrage de régulation du niveau des eaux de l'ancien étang de Corvol ;
- Installation d'une passerelle de franchissement piéton adaptée.

• Aval de l'étang de Corvol :

- Utilisation de techniques de génie végétal (fascines de saule) au droit des zones présentant l'érosion la plus importante : environ 280 mL ;
- Suppression du madrier au droit du moulin de Changy ;
- Installation de 8 passages à gué et de 3 abreuvoirs ;
- Implantation de 1 000 mL d'une ripisylve multistrates composée d'espèces labellisées végétales locales ou issue de bouturage provenance de plants présents dans la zone de travaux, dans les zones sans ripisylve ;
- Installation de 1 600 mL de clôtures barbelés en rive droite et gauche du Canard.

**Conditions d'exécution**

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 3350) auprès des services de la DDT 58 a été validé par arrêté préfectoral le 14 octobre 2024.

**ECHEANCIER**

**Il s'agit d'une opération :**                       **d'investissement**                       **de fonctionnement**  
**Les montants suivants sont :**                       **HT**                       **TTC**

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1 - Étude complémentaires - Restauration des continuités écologiques au droit du moulin de Changy	juil-24	oct-25	7 507,20 €
2 - Étude géotechnique	oct-24	nov-24	11 976,00 €
3 - Prix généraux	oct-24	oct-24	21 420,00 €
4 - Travaux préparatoires	oct-24	oct-25	15 457,50 €
5 - Travaux de restauration hydromorphologique prévus à l'amont de l'étang de Corvol	oct-24	déc-24	18 055,20 €
6 - Travaux prévus dans les emprises de l'étang de Corvol	oct-24	oct-25	74 550,00 €
7 - Travaux de restauration hydromorphologique prévus à l'aval de l'étang de Corvol	avr-25	oct-25	65 352,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>214 317,90 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	EPTB SGL	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
2	11 976,00 €	10 778,40 €	- €	- €	- €	1 197,60 €	10%

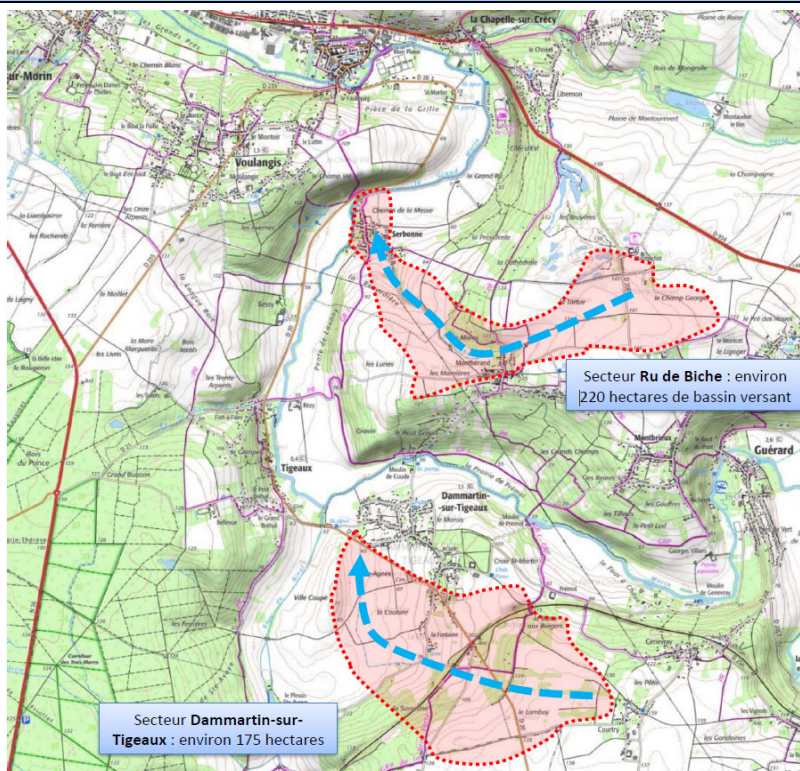
3	21 420,00 €	19 278,00 €	- €	- €	- €	2 142,00 €	10%
4	15 457,50 €	13 911,75 €	- €	- €	- €	1 545,75 €	10%
5	18 055,20 €	16 249,68 €	- €	- €	- €	1 805,52 €	10%
6	74 550,00 €	67 095,00 €	- €	- €	- €	7 455,00 €	10%
7	65 352,00 €	58 816,80 €	- €	- €	- €	6 535,20 €	10%
<b>TOTAL</b>	<b>214 317,90 €</b>	<b>192 886,11 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>21 431,79 €</b>	<b>10%</b>



<b>RIVIERE</b>	Grand Morin / Ru de Biche	<b>Superficie concernée : environ 400 hectares</b>
<b>COMMUNE (S)</b>	La Ferté Gaucher	<b>Volume potentiellement stockable : /</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	SMAGE 2 Morin	
<b>L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?</b>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<b>L'action est-elle inscrite dans un CTEC ?</b>
<b>Si oui, référent PAPI :</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Laura MANTEAU (AESN)
<b>Référent projet au sein de la structure (coordonnées) :</b>		

Référente : Maxime Lochon - Animateur ruissellement - 07.88.74.22.90 - m.lochon@smage2morin.fr

**LOCALISATION**



**DESCRIPTION DE L'OPERATION**

**Contexte et problématique**

Le secteur des deux Morin est exposé à des aléas climatiques multiples à l'origine d'inondations tels que des débordements de cours d'eau, ruissellements et remontée de nappes.

Aux printemps 2016 et 2018, d'importantes inondations ont rappelé la forte vulnérabilité du territoire face à ces aléas. Lors de ces récents événements, les habitants ont été particulièrement surpris par l'intensité des phénomènes, notamment des ruissellements importants ayant entraîné des coulées de boues et des érosions.

Aussi, conscient de l'urgence de mettre en place une gestion globale du risque inondation, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin a une étude globale des ruissellements qui vise à définir un programme d'actions de gestion des ruissellements pour limiter les inondations et les phénomènes d'érosion sur des secteurs d'enjeu prioritaires.

Suite à cette étude globale, quatre sites pilotes et prioritaires ont été identifiés suite à des inondations générées par des ruissellements et débordement de rus.

Cette étude de maîtrise d'œuvre concerne les deux sites suivant :

- Le sous bassin versant de Dammartin-sur-Tigeaux ;
- Le bassin versant du Ru de Biche sur les commune de Guérard et Crécy-la Chapelle.

**Objectifs visés**

Dans ce contexte, le SMAGE des deux Morin a défini des objectifs ambitieux pour ce projet :

- Améliorer la protection des populations contre les inondations ;
- Réduire le phénomène de ruissellement et d'érosion des sols ;
- Renaturer le lit et les berges du Ru de Biche ;
- Optimiser la gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant ;
- Préserver et valoriser le patrimoine lié à l'eau.

**Enjeux sur les parcelles concernées**

Même si la majorité des deux sites se trouve en zone rurale, le Ru de Biche traverse deux zones plus urbaines où de nombreux désordres ont pu être observés lors des précédent épisode de pluie intense.

**Nature de l'intervention**



1. Opération 1 / 2025 : définition au stade diagnostic / études préliminaires des travaux simples d'hydraulique douce en distinguant ceux dits « sans regret » ne nécessitant ni DIG, ni DLE, ceux nécessitant a minima un dossier de DIG, ces travaux étant tous prévus d'être réalisés par le SMAGE en direct et enfin ceux liés aux opérations structurantes ci-dessous,  
 2. Opération 2 : Réalisation des travaux structurants d'aménagement de bassin versant nécessitant le cas échéant un DLE voire une DIG et/ou une DUP, l'objectif est de lutter contre les ruissellements.  
 3. Opération 3 / au-delà : Réalisation des autres travaux nécessitant un DLE, voire une DIG et/ou une DUP, travaux d'hydraulique structurante de lutte contre le ruissellement du BV.  
 4. Opération 4: Restauration hydromorphologique des cours d'eau et mobilisation des ZEC sur l'ensemble du périmètre.

**Conditions d'exécution**

Voir ci-dessus.



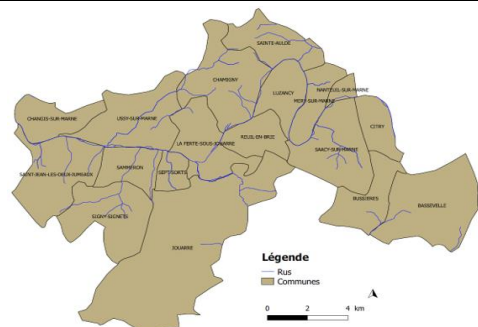
**ECHEANCIER**

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
 Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1- Montant total MOE - Etude et travaux	nov-24	déc-27	547 695,00 €
2-	mm/aa	mm/aa	
3-	mm/aa	mm/aa	
4-	mm/aa	mm/aa	- €
		<b>TOTAL</b>	<b>547 695,00 €</b>

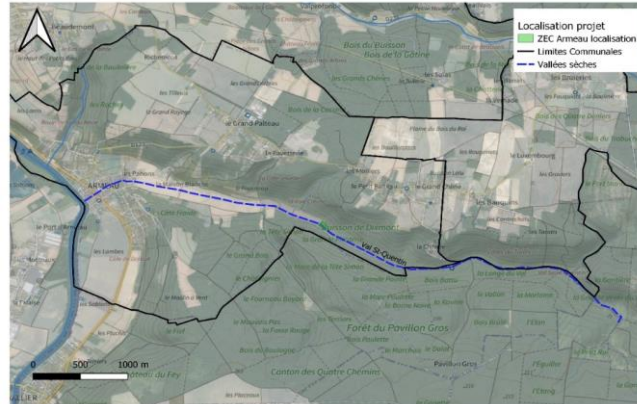
**PLAN DE FINANCEMENT**

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Département 77	Fond Barnier	Organisme 4	Euros	%
1	547 695,00 €	323 387 €	54 769,50 €	60 000,00 €	- €	109 539,00 €	20%
2		0 €	- €	- €	- €	- €	
3		0 €	- €	- €	- €	- €	
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>547 695,00 €</b>	<b>323 387 €</b>	<b>54 769,50 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>109 539,00 €</b>	<b>20%</b>

		<b>Etude de potentiel et identification de zones d'expansion de crues</b>					
<b>RIVIERE</b>	Marne et rus affluents de la Marne		<b>Superficie concernée :</b>				
<b>COMMUNE (S)</b>	Secetur nord de la CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE (20 communes - BV de la Marne)		<b>Volume potentiellement stockable :</b>				
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE						
<b>L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?</b>		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		<b>L'action est-elle inscrite dans un CTE&amp;C ?</b>			
Si oui, référent PAPI :		XXX		Si oui, référent CTE&C :			
Réfèrent projet au sein de la structure (coordonnées) :		Ferroujja BEN-ABDESSELAM ferroujja.ben-abdeslam@coulommierspaysdebrie.fr					
LOCALISATION							
							
DESCRIPTION DE L'OPERATION							
<b>Contexte et problématique</b>							
<p>Le périmètre de l'étude a connu de nombreuses problématiques liées aux <i>débordements des rus</i> suite à des crues courantes, entraînant des dommages matériels et économiques. En effet, l'enjeu majeur du bassin c'est <i>les ruissellements importants</i> qui sont à l'origine de l'alimentation rapide des cours d'eau, de coulées de boue et d'érosion des sols. Le périmètres a connu des crues historiques connues par nos services : 31 janvier 2018, 30 mars 2001, 30 décembre 2010 sans oublier la survenue de la crue importante de la Marne en 1983.</p> <p>Dans l'optique de résoudre ces problématiques, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie travaille sur la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion du risque inondation. la C.A.C.P.B. souhaite appréhender les</p>							
<b>Objectifs visés</b>							
<p>Les objectifs de l'étude consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification de zones à potentiel d'expansion des crues sur le périmètre de l'étude ;</li> <li>- L'analyse le potentiel de ces zones à stocker l'eau et écreter les crues ;</li> <li>- la définition d'une stratégie permettant le bon fonctionnement des ZEC identifiées.</li> </ul>							
<b>Enjeux sur les parcelles concernées</b>							
A identifier dans le cadre de la présente étude,							
<b>Nature de l'intervention</b>							
<p>Dans le cadre de la présente étude, il est envisagé les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des études hydrauliques existantes (hydrologie, lignes d'eau, zones inondables) ;</li> <li>- Etude hydrologique générale du bassin versant ;</li> <li>- Identification et analyse des ZEC sur le bassin versant selon différents critères : occupation des sols, surface et volume potentiel, rapport entre le volume de la ZEC et le volume de crue (ou à défaut par rapport à la surface du bassin versant), situation par rapport aux enjeux aval et aux éventuelles confluences aval, etc ;</li> <li>- Cartographie des zones d'expansion des crues et des zones à enjeux sur le périmètre de l'étude ;</li> <li>- Définition d'une stratégie et identification de ZEC où des études complémentaires seraient utiles pour optimiser leur fonctionnement avec des aménagements.</li> </ul>							
<b>Conditions d'exécution</b>							
Selon les parcelles qui seront identifiées dans le cadre de la présente étude, il est possible qu'on soit contraint de recourir à une DIG et/ou convention avec les propriétaires riverains au moment des travaux et/ou acquisition foncière,							
ECHEANCIER							
<b>Il s'agit d'une opération :</b>		<input checked="" type="checkbox"/> d'investissement		<input type="checkbox"/> de fonctionnement			
<b>Les montants suivants sont :</b>		<input checked="" type="checkbox"/> HT		<input type="checkbox"/> TTC			
Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût				
1-nature de la dépense	févr-25	sept-25	50 000,00 €				
2-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €				
3-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €				
4-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €				
			<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>			
PLAN DE FINANCEMENT							
Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		Etat FPRNM	AESN	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	50 000,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	20%
2	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
3	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>20%</b>

<b>RIVIERE</b>	Vallée seches affluentes de l'Yonne	<b>Superficie concernée :</b> 6 110 m <sup>2</sup>
<b>COMMUNE (S)</b>	Armeau	<b>Volume potentiellement stockable :</b> 6 110 m <sup>3</sup>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	
L'action est-elle inscrite dans un PAPI ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		L'action est-elle inscrite dans un CTE&C ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, référent PAPI : XXX		Si oui, référent CTE&C : XXX
Réfèrent projet au sein de la structure (coordonnées) : Clément CHANGARNIER c.changarnier@grand-senonais.fr		

### LOCALISATION



### DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### Contexte et problématique

Le bourg d'Armeau est soumis à plusieurs inondations. le Val Saint quentin est une vallée karstique ainsi lors de forte pluviométrie certaines resurgence alimente la vallée et créer un écoulement jusqu'au village. Armeau est d'ailleurs propriétaires de la dernière parcelle concernés.

#### Objectifs visés

Afin de limité les inondations en aval la Commune et Le Grand Senonais compte réalisé une succession d'aménagement de surinondation (Diguette d'environ 1m avec débits de fuite) sur le model de mare tapon ci-contre Source (AREAS).

#### Enjeux sur les parcelles concernées

Enjeux forestiers

#### Nature de l'intervention

Réalisation de mares tampons successives sur une centaine de mètres 3 au total.

#### Conditions d'exécution



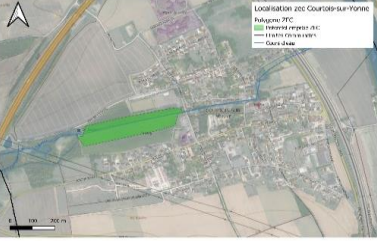
### ECHEANCIER

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
 Les montants suivants sont :  HT  TTC



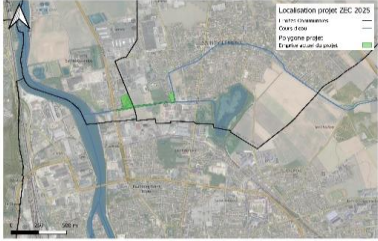
Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1- Travaux	juin-25	août-25	35 000,00 €
2-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €
3-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €
4-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €
<b>TOTAL</b>			<b>35 000,00 €</b>

### PLAN DE FINANCEMENT

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		Organisme 1	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	35 000,00 €	28 000,00 €	- €	- €	- €	7 000,00 €	20%
2	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
3	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>20%</b>

		<b>Etude de restauration du ru des Salles et aménagement e zone d'expansion des crues au niveau de la peupleraie de Courtois-sur-Yonne</b>					
<b>RIVIERE</b>	Ru des Salles			<b>Superficie concernée : 30 870 m<sup>2</sup></b>			
<b>COMMUNE (S)</b>	Courtois-sur-Yonne			<b>Volume potentiellement stockable : 30 870 m<sup>3</sup></b>			
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'agglomération du Grand Sénonais						
<b>L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?</b>		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		<b>L'action est-elle inscrite dans un CTE&amp;C ?</b>			
<b>Si oui, référent PAPI :</b>		XXX		<b>Si oui, référent CTE&amp;C :</b>			
<b>Référent projet au sein de la structure (coordonnées) :</b>		Clément CHANGARNIER c.changarnier@grand-senonais.fr					
LOCALISATION							
							
DESCRIPTION DE L'OPERATION							
<b>Contexte et problématique</b>							
La morphologie du ru des Salles au niveau de la peupleraie de Courtois-sur-Yonne est rectiligne. Lorsque le cours d'eau est en crue la connexion avec le lit majeur est compliqué et la crue arrive sur la zone à enjeux rapidement.							
<b>Objectifs visés</b>							
Les objectifs de cette opération sont : - La renaturation du ru des Salles - La création de zones humides - La surinondation de la parcelle							
<b>Enjeux sur les parcelles concernées</b>							
Peupleraie communale et prés							
<b>Nature de l'intervention</b>							
Remeandrage de cours d'eau et aménagements de surinondation.							
<b>Conditions d'exécution</b>							
Convention avec la commune et DLE							
ECHEANCIER							
<b>Il s'agit d'une opération :</b>							
		<input type="checkbox"/> d'investissement		<input checked="" type="checkbox"/> de fonctionnement			
<b>Les montants suivants sont :</b>							
		<input type="checkbox"/> HT		<input checked="" type="checkbox"/> TTC			
<b>Détail des dépenses envisagées</b>	<b>Date estimée de démarrage</b>	<b>Date estimée de fin</b>	<b>Coût</b>				
1-Etude préalable/DLE DIG	févr-25	févr-26	20 000,00 €				
2-Travaux	mai-26	juil-26	???				
3-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €				
4-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €				
			<b>TOTAL</b>		<b>20 000,00 €</b>		
PLAN DE FINANCEMENT							
Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	20 000,00 €	16 000,00 €	- €	- €	- €	4 000,00 €	20%
2	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
3	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	20 000,00 €	16 000,00 €	- €	- €	- €	4 000,00 €	20%

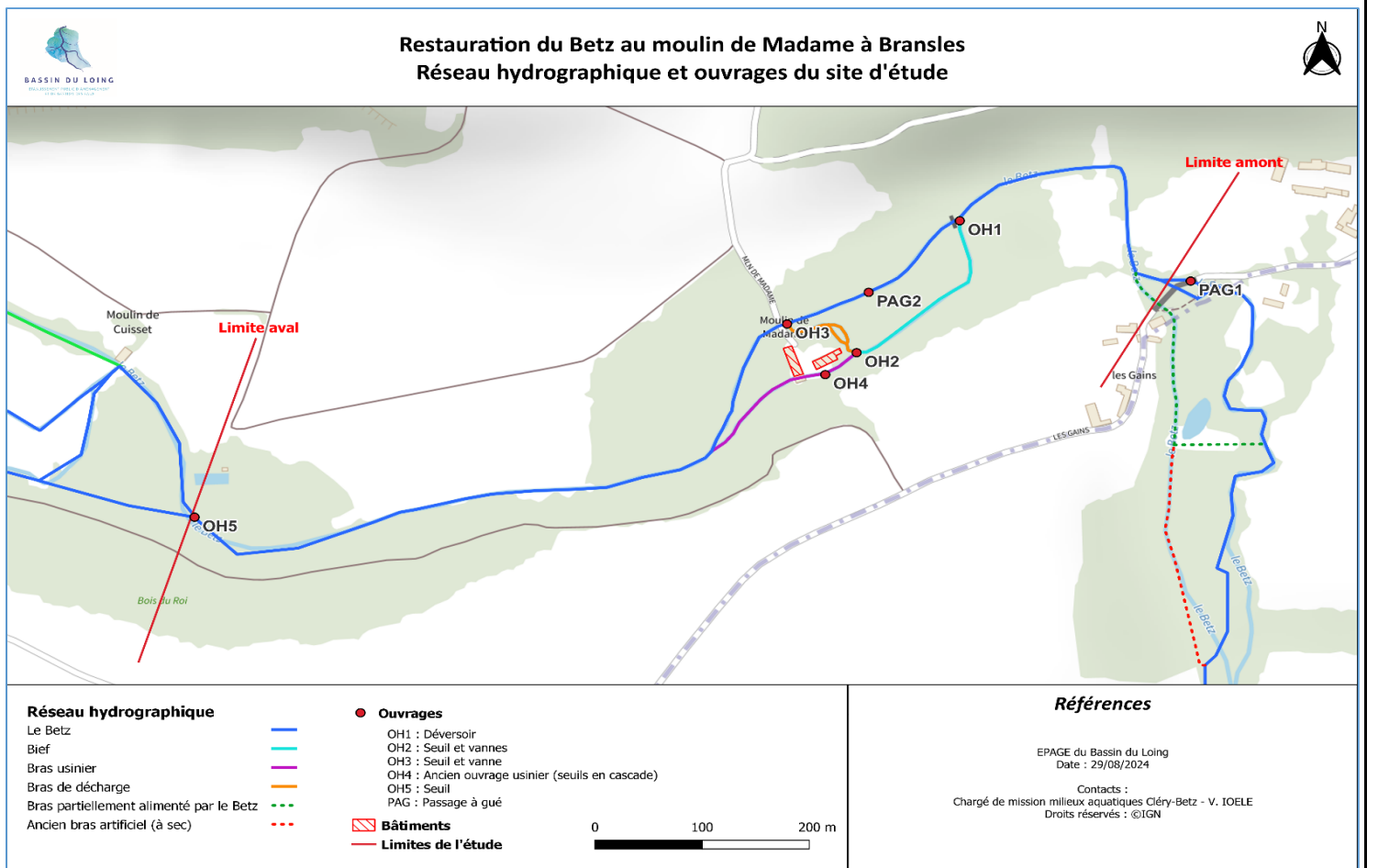


 <b>Etude de restauration du ru de la Gaillarde et optimisation du champ d'expansion des crues du ru de la Gaillarde</b>							
<b>RIVIERE</b>	Gaillarde/Yonne		<b>Superficie concernée :</b>				
<b>COMMUNE (S)</b>	Saint-Denis-lès-Sens		<b>Volume potentiellement stockable :</b>				
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'agglomération du Grand Senonais						
L'action est-elle inscrite dans un PAPI ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		L'action est-elle inscrite dans un CTE&C ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non					
Si oui, référent PAPI : XXX		Si oui, référent CTE&C : XXX					
Réfèrent projet au sein de la structure (coordonnées) : Clément CHANGARNIER c.changarnier@grand-senonais.fr							
LOCALISATION							
							
DESCRIPTION DE L'OPERATION							
<b>Contexte et problématique</b>							
Le ru de la Gaillarde à, avant sa confluence avec l'Yonne une condition hydromorphologique dégradé, son tracé est rectiligne et présente un écoulement et une granulométrie homogène sur le linéaire concerné. De plus ce cours d'eau présente également un état biologique dégradé. Aussi, la commune de Saint-Denis-lès-Sens avec la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais compte faire l'acquisition d'une parcelle de 10 900 m <sup>2</sup> afin d'en faire un milieu propice aux expansions des crues et la préservation de la biodiversité.							
<b>Objectifs visés</b>							
L'objectif de cette étude est de restaurer le ru de la Gaillarde sur un linéaire de 636,5 mètres linéaires et de profiter des opportunités foncières et partenariats avec les différents acteurs en lit majeur, pour retracer le cours d'eau et le reconnectés avec son lit majeur.							
<b>Enjeux sur les parcelles concernées</b>							
Le projet est situé en zone industriel et commercial ainsi qu'en tissu urbain discontinu (Code CLC : 121 et 112). Concernant les enjeux sur les parcelles voisines, il y a : 3 habitations, un établissement SEVESO et 81 320 m <sup>2</sup> de prés et terre cultivés. Les propriétaires des 81 320 m <sup>2</sup> de parcelles seront conviés et concertés lors de l'étude.							
<b>Nature de l'intervention</b>							
Restauration du profil en long et en travers du cours d'eau et création de milieux humides connexes.							
<b>Conditions d'exécution</b>							
Selon l'acceptation et l'implication de chemetall des propriétaires agricoles et des communes une DIG ainsi qu'un dossier loi sur l'eau seront nécessaires à l'exécution des travaux.							
ECHEANCIER							
<b>Il s'agit d'une opération :</b> <input type="checkbox"/> d'investissement <input checked="" type="checkbox"/> de fonctionnement							
<b>Les montants suivants sont :</b> <input type="checkbox"/> HT <input checked="" type="checkbox"/> TTC							
Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût				
1- Etude préalable/DLE DIG	févr-25	févr-26	55 000,00 €				
2- Travaux	mai-26	juil-26	???				
3-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €				
4-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €				
<b>TOTAL</b>			<b>55 000,00 €</b>				
PLAN DE FINANCEMENT							
Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	55 000,00 €	44 000,00 €	- €	- €	- €	11 000,00 €	20%
2	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
3	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>20%</b>

## Etude de restauration de la continuité écologique et réduction du risque d'inondation au moulin de Madame à Bransles (77)

<b>RIVIERE</b>	Le Betz (FRHR88B)	<b>Superficie concernée :</b> 115 000 m <sup>2</sup>
<b>COMMUNE (S)</b>	Bransles	<b>Volume potentiellement stockable :</b> 20 000 m <sup>3</sup>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	EPAGE du Bassin du Loing	
<b>L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?</b>		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>L'action est-elle inscrite dans un CTE&amp;C ?</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, référent PAPI :</b>		<b>Si oui, référent CTE&amp;C :</b> Romain MOUGEL
<b>Référent projet au sein de la structure (coordonnées) :</b> Vincenzo IOELE - v.ioele@epageloing.fr - 06 32 13 93 29		

### LOCALISATION



### DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### Contexte et problématique

Au droit du moulin de Madame à Bransles, les caractéristiques morphodynamiques sont relativement mauvaises, avec un cours d'eau rectiligne et une incision marquée générée par les anciens travaux hydrauliques, dont les derniers remontent à 1990. Par conséquent, **la rivière est très peu connectée à la plaine alluviale, ne permettant que des inondations peu fréquentes voire rares du lit majeur et des annexes hydrauliques.**

Plusieurs remblais sont présents, dont un au droit du moulin (150 m), un en aval RD (160 m, voir photographie ci-dessous) et un autre en amont RG (115 m). L'objectif optimal est de supprimer ces remblais afin de reconnecter la rivière à la plaine alluviale, ainsi que de reméandrer le Betz en fond de vallée sur certaines portions pour ralentir les écoulements et favoriser le stockage.



### Objectifs visés

L'objectif de l'étude est d'établir un scénario de travaux permettant :

- La réduction du risque d'inondation au droit du moulin de Madame, notamment par la création de zones d'expansion des crues ;
- La restauration de l'hydromorphologie du Betz (recherche d'une physionomie plus naturelle de la rivière) ;
- La création de zones humides et l'amélioration globale de la biodiversité ;
- La restauration de la continuité écologique du Betz (transit sédimentaire et des espèces aquatiques).

### Enjeux sur les parcelles concernées

Les enjeux sont :

- réduire le risque d'inondation au droit du moulin (voir photographie ci-après) ;
- restaurer les habitats aquatiques ;
- rétablir les fonctions écologiques de la rivière et de la vallée alluviale ;
- améliorer la qualité de l'eau.



### Nature de l'intervention

Les interventions principales sont les suivantes :

- **Réalisation d'un diagnostic (DIAG)** : recherches bibliographiques, levés topographiques, diagnostic écologique et analyse des ouvrages et description du secteur d'étude
- **Définition d'un avant-projet (AVP)** : esquisses et photomontages, modélisation hydraulique, sondages géotechniques, analyse des impacts et mesures correctrices, analyse multicritères, définition des délais de réalisation et estimation des coûts des travaux
- **Définition du projet (PRO)** : rédaction du PRO et élaboration des dossiers réglementaires
- **Suivi de chantier** : ACT, EXE-VISA, OPC, DET, AOR, DOE

#### Conditions d'exécution

Le DCE pour le recrutement d'un bureau d'études est en cours de rédaction et la consultation est prévue courant janvier-février 2025 pour un lancement de l'étude en mars-avril 2025. Plusieurs propriétaires riverains sont concernés, dont le propriétaire du moulin de Madame (convention d'étude signée avec ce dernier)

#### ECHEANCIER

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
 Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
Etude MOE	mars-25	déc-27	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>100 000,00 €</b>

#### PLAN DE FINANCEMENT

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	-	-	-	Euros	%
marché complet	100 000,00 €	80 000,00 €	- €	- €	- €	20 000,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	100 000,00 €	80 000,00 €	- €	- €	- €	20 000,00 €	20%



<b>RIVIERE</b>	Le Fusin (FRHR86)	<b>Superficie concernée :</b> 9 660 m <sup>2</sup>
<b>COMMUNE</b>	Sceaux du Gâtinais (45)	3 000 m <sup>3</sup>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	EPAGE du Bassin du Loing	

L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?  Oui  Non L'action est-elle inscrite dans un CTE&C ?  Oui  Non

Si oui, référent PAPI : Si oui, référent CTE&C : Benoît Massa

Référent projet au sein de la structure (coordonnées) : Stéphane Bik - s.bik@epageloing.fr - 06 40 20 34 64

## LOCALISATION



## DESCRIPTION DE L'OPERATION

### Contexte et problématique

- Transformation d'une parcelle communale en ZEC avec une petite partie en zone humide paysagère aménagée ;  
L'EPAGE du Bassin du Loing est chargé de proposer à la commune Sceaux du Gâtinais une étude de faisabilité technique et financière, incluant une estimation des coûts d'investissement et d'entretien ainsi que les modalités de financement des aménagements. Cette étude sera ensuite transmise par l'EPAGE au Service Police de l'eau dès sa production.

### Objectifs visés

- Reconnexion des annexes hydrauliques (zone humide, mare...)
- Sensibilisation du public aux milieux aquatiques
- Restauration et diversification des habitats

### Enjeux sur les parcelles concernées

#### Les enjeux sont :

- **Enjeux hydrauliques :** Protection contre les inondations, et assurance du débit minimum biologique ;
- **Enjeux environnementaux :** Préservation et valorisation des zones humides;
- **Enjeux éducatifs et récréatifs :** sensibilisation du public aux milieux aquatiques, au partage et à la protection, mise en place d'un platelage;
- **Enjeux réglementaires et économiques :** Conformité avec les réglementations environnemental (respect du Débit Minimum Biologique), optimisation des coûts équilibre entre les ambitions du projet et les moyens financiers disponibles ;

### Nature de l'intervention

**Les interventions principales sont les suivantes :**

- **Réalisation d'un diagnostic (DIAG)** : recherches bibliographiques, levés topographiques, diagnostic écologique et analyse des ouvrages et description du secteur d'étude
- **Définition d'un avant-projet (AVP)** : modélisation hydraulique, sondages géotechniques, analyse des impacts et mesures correctrices, analyse multicritères, définition des délais de réalisation et estimation des coûts des travaux
- **Définition du projet (PRO)** : rédaction du PRO et élaboration des dossiers réglementaires
- **Suivi de chantier** : ACT, EXE-VISA, OPC, DET, AOR, DOE (En Option)

**Conditions d'exécution**

La consultation est prévue courant mai 2025 pour un lancement de l'étude en Septembre 2025. La commune est concernée par l'étude correspondant à la d'une de leur parcelle en bordure de Fusin en zone d'expansion de Crues, celle-ci est favorable à l'étude et au projet.

**ECHEANCIER**

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
Les montants suivants sont :  HT  TTC

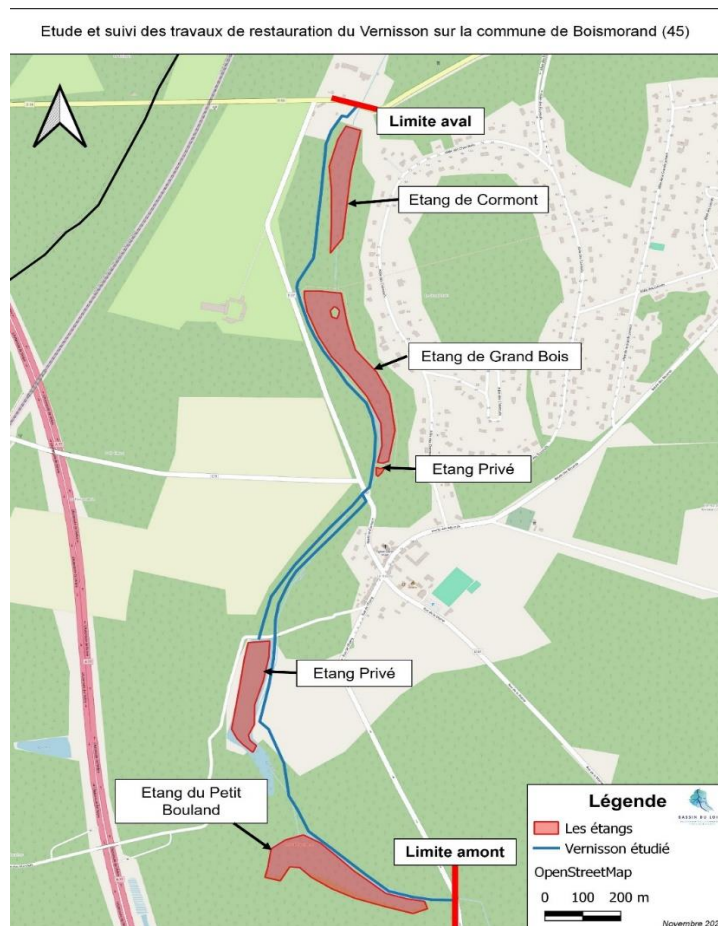
Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
Etude MOE	mai-25	mai-27	60 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN (60 %)				Euros	%
marché complet	60 000,00 €	36 000,00 €	- €	- €	- €	24 000,00 €	40%
<b>TOTAL</b>	60 000,00 €	36 000,00 €	- €	- €	- €	24 000,00 €	40%

<b>RIVIERE</b>	Le Vernisson (F4210600)	<b>Superficie concernée :</b> <b>17 720 m<sup>2</sup></b>
<b>COMMUNE</b>	Boismorand (45)	<b>Volume potentiellement stockable : 10 000 m<sup>3</sup></b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	EPAGE du Bassin du Loing	
L'action est-elle inscrite dans un PAPI ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		L'action est-elle inscrite dans un CTE&C ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, référent PAPI :		Si oui, référent CTE&C : Benoît Massa
Référent projet au sein de la structure (coordonnées) :		Typhaine GOYER - t.goyer@epageloing.fr - 06 84 91 32 54

### LOCALISATION



### DESCRIPTION DE L'OPERATION

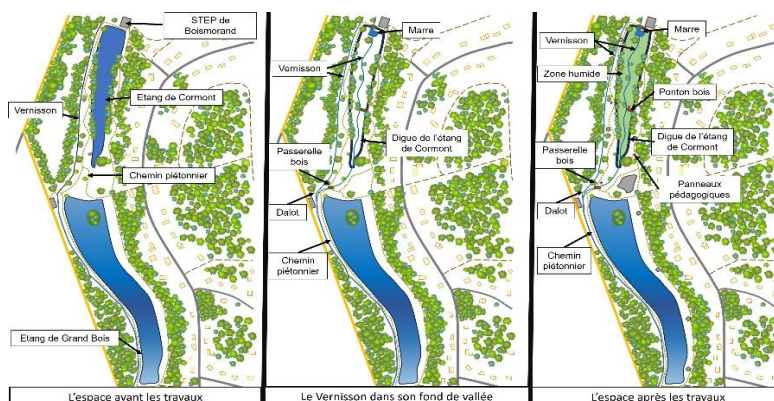
**Contexte et problématique**

Sur cette commune, trois étangs communaux sont en dérivation du Vernisson et font l'objet d'une obligation de régulation imposée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret. Un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, pris en application de l'article L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, concernant la « régularisation de trois plans d'eau communaux sur la commune de Boismorand », a été signé en avril 2023.

L'article 7 de cet arrêté, intitulé « Prescriptions complémentaires », mentionne les recommandations formulées lors de l'instruction du dossier par l'EPAGE du Bassin du Loing, en charge des compétences GEMAPI sur le bassin versant du Vernisson, lesquelles ont été jugées favorables par le commissaire enquêteur. En conséquence, la commune est tenue de participer à l'étude des projets suivants :

- Transformation du plan d'eau de Cormont en zone humide paysagère aménagée ;
- Suppression du barrage lié à la prise d'eau du Petit Bouland, avec reprofilage du lit du Vernisson et installation d'un clapet anti-retour sur la prise d'eau.

L'EPAGE du Bassin du Loing est chargé de proposer à la commune de Boismorand une étude de faisabilité technique et financière, incluant une estimation des coûts d'investissement et d'entretien ainsi que les modalités de financement des aménagements. Cette étude sera ensuite transmise par la commune au Service Police de l'eau dès sa production.



**Photomontage du projet : État actuel de l'étang de Cormont et projection après travaux.**



#### Objectifs visés

- Remise en fond de vallée du cours d'eau et transformation de l'étang de Cormont en Zone d'Expansion des Crues
- Reconnexion des annexes hydrauliques (zone humide, mare...)
- Sensibilisation du public aux milieux aquatiques
- Restauration et diversification des habitats
- Restauration de la continuité écologique et hydromorphologique du Vernisson

#### Enjeux sur les parcelles concernées



**Les enjeux sont :**

- **Enjeux hydrauliques : Protection contre les inondations, et assurance du débit minimum biologique ;**
- **Enjeux environnementaux :** Restauration de la continuité écologique, amélioration de l'hydromorphologie, préservation et valorisation des zones humides, réduction de l'impact des étangs ;
- **Enjeux liés à la protection de la ressource en eau ;**
  - **Enjeu quantitatif :** Le bassin du Puiseaux Vernisson une forte pression sur ses ressources en eau (assecs) ;
  - **Enjeu qualitatif :** La qualité des eaux superficielles et souterraines et compromises par les déséquilibres hydromorphologiques et les usages du territoire ;
- **Enjeux éducatifs et récréatifs :** sensibilisation du public aux milieux aquatiques, au partage et à la protection ;
- **Enjeux réglementaires et économiques :** Conformité avec les réglementations environnemental (respect du Débit Minimum Biologique), optimisation des coûts équilibre entre les ambitions du projet et les moyens financiers disponibles ;

**Nature de l'intervention****Les interventions principales sont les suivantes :**

- **Réalisation d'un diagnostic (DIAG) :** recherches bibliographiques, levés topographiques, diagnostic écologique et analyse des ouvrages et description du secteur d'étude
- **Définition d'un avant-projet (AVP) :** modélisation hydraulique, sondages géotechniques, analyse des impacts et mesures correctrices, analyse multicritères, définition des délais de réalisation et estimation des coûts des travaux
- **Définition du projet (PRO) :** rédaction du PRO et élaboration des dossiers réglementaires
- **Suivi de chantier :** ACT, EXE-VISA, OPC, DET, AOR, DOE

**Conditions d'exécution**

Le DCE pour le recrutement d'un bureau d'études est en cours de rédaction et la consultation est prévue courant janvier-février 2025 pour un lancement de l'étude en mars-avril 2025. Plusieurs propriétaires riverains sont concernés. La commune est concernée par le plus gros sujet de l'étude correspondant à la transformation de l'étang de Cormont en zone d'expansion de Crues, celle-ci est favorable à l'étude et au projet, une délibération l'actant.

**ECHEANCIER**

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
 Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
Etude MOE	mars-25	déc-27	100 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN				Euros	%
marché complet	100 000,00 €	80 000,00 €	- €	- €	- €	20 000,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	100 000,00 €	80 000,00 €	- €	- €	- €	20 000,00 €	20%



<b>RIVIERE</b>	Orge			<b>Superficie concernée : 2 184 m<sup>2</sup> de cours d'eau réouvert</b>
<b>COMMUNE (S)</b>	Juvisy-sur-Orge			<b>Volume potentiellement stockable : 4 900 m<sup>3</sup></b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Syndicat de l'Orge			

L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, référent PAPI :	Julie Dufourd		Franck Boittin

Référent projet au sein de la structure (coordonnées) : Franck Boittin - franck.boittin@syndicatdelorge.fr  
Emmanuel Pranal - emmanuel.pranal@syndicatdelorge.fr

### LOCALISATION



### DESCRIPTION DE L'OPERATION

#### Contexte et problématique

Opération située au cœur de la ville de Juvisy-sur-Orge - Réouverture de l'Orge canalisée sur environ 500 mètres linéaire = Orge perceptible.  
Rupture des continuités écologiques. Articialisation du cours d'eau et réduction de la section de la rivière aggravant le risque inondation en centre-ville.  
Un paysage très minéral, construit et imperméable = zone inondable et îlot de chaleur urbain

#### Objectifs visés

Réouverture du cours d'eau pour rétablir les continuités écologiques  
Restauration des champs d'expansion de crue (Augmentation du volume disponible pour le cours d'eau).  
Abaissement de la ligne d'eau de 10 cm pour un événement d'occurrence centennale.  
Déconnexion et gestion des eaux pluviales par infiltration  
S'adapter au dérèglement climatique par une réduction des îlots de chaleur. (Désimperméabilisation des sols)  
Création d'espaces de pleine terre afin de promouvoir la nature en ville et l'infiltration des eaux.  
Développer les circulations douces  
Sensibiliser les riverains et les usagers aux rôles d'un cours d'eau

#### Enjeux sur les parcelles concernées

Reconquête de la qualité des cours d'eau  
Atteinte du bon potentiel écologique à l'horizon 2027  
Réduction de l'inondabilité en période de crue de la Seine et de l'Orge ou par les eaux pluviales urbaines en cas d'évènements climatiques extrêmes  
Atténuation des effets des changements climatiques

#### Nature de l'intervention

La nature des travaux consiste à réouvrir l'Orge et à désimperméabiliser des surfaces aujourd'hui bitumées.

#### Conditions d'exécution

Soutien financier de l'opération par des partenaires  
Dossier Loi sur l'Eau en cours d'instruction - Compléments déposés fin octobre 2024

### ECHEANCIER

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
Les montants suivants sont :  HT  TTC

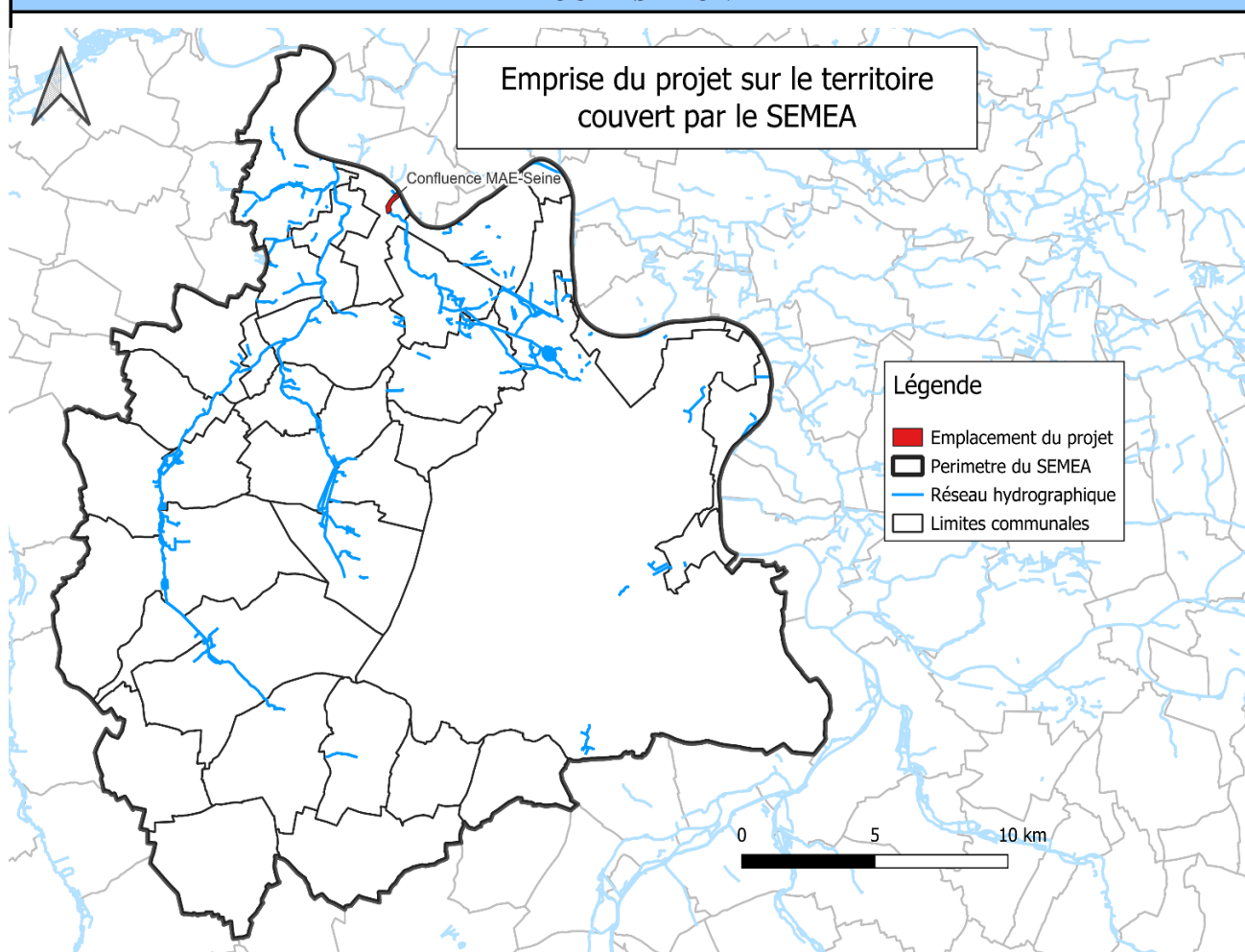
Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Coût	
1-Maitrise d'œuvre secteur n°1	janv-25		416 064,00 €
2-Travaux secteur n°1	févr-25		5 534 287,00 €
3-Matrise d'œuvre secteur n°2	mai-26		347 490,00 €
4-Travaux secteur n°2	mai-26		3 122 609,00 €
5-Acquisition foncière	janv-25		200 000,00 €
			<b>9 620 450,00 €</b>

### PLAN DE FINANCEMENT

Nature de la dépense	Montant	Subventions					Reste à charge du maître d'ouvrage	
		Agence de l'eau Seine-Normandie	Métropole du Grand Paris	Conseil Régional Ile de France	Etat	IDFM	Euros	%
1	416 064 €	211 850 €	41 606 €	41 606 €	/	37 790 €	83 212 €	20%
2	5 534 287 €	2 402 220 €	553 428 €	553 428 €	/	641 640 €	1 383 571 €	25%
3	347 490 €	173 745 €	52 124 €	52 124 €	/	/	69 498 €	20%
4	3 122 609 €	790 000 €	624 522 €	624 522 €	312 260 €	/	771 305 €	25%
5	200 000 €	160 000 €	- €	- €	/	/	40 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>9 620 450 €</b>	<b>3 737 815 €</b>	<b>1 271 679 €</b>	<b>1 271 679 €</b>	<b>312 260 €</b>	<b>679 430 €</b>	<b>2 347 586 €</b>	<b>24,4%</b>

<b>RIVIERE</b>	Ru de la Mare-aux-Evées	<b>Superficie concernée :</b> 25 000 m <sup>2</sup>
<b>COMMUNE (S)</b>	Boissise-le-Roi	<b>Volume potentiellement stockable :</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	SEMEA	
<b>L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?</b>		
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		<b>L'action est-elle inscrite dans un CTE&amp;C ?</b>
Si oui, référent PAPI : ---		<input checked="" type="checkbox"/> Oui
Référent projet au sein de la structure (coordonnées) :		Si oui, référent CTE&C : Ethel DIECKHOFF
Guillaume Parot - g.parot@le-semea.fr - 06 71 90 41 16		

## LOCALISATION



## DESCRIPTION DE L'OPERATION

### Contexte et problématique

La confluence entre le ru de la Mare-aux-Evées (MAE) et la Seine est anthropisée, ce qui induit une gestion des eaux de ruissèlement incohérente et favorise le risque inondation, ainsi qu'une nuisance à la continuité écologique, sédimentaire et écologique du ru de la MAE et de ses affluents.

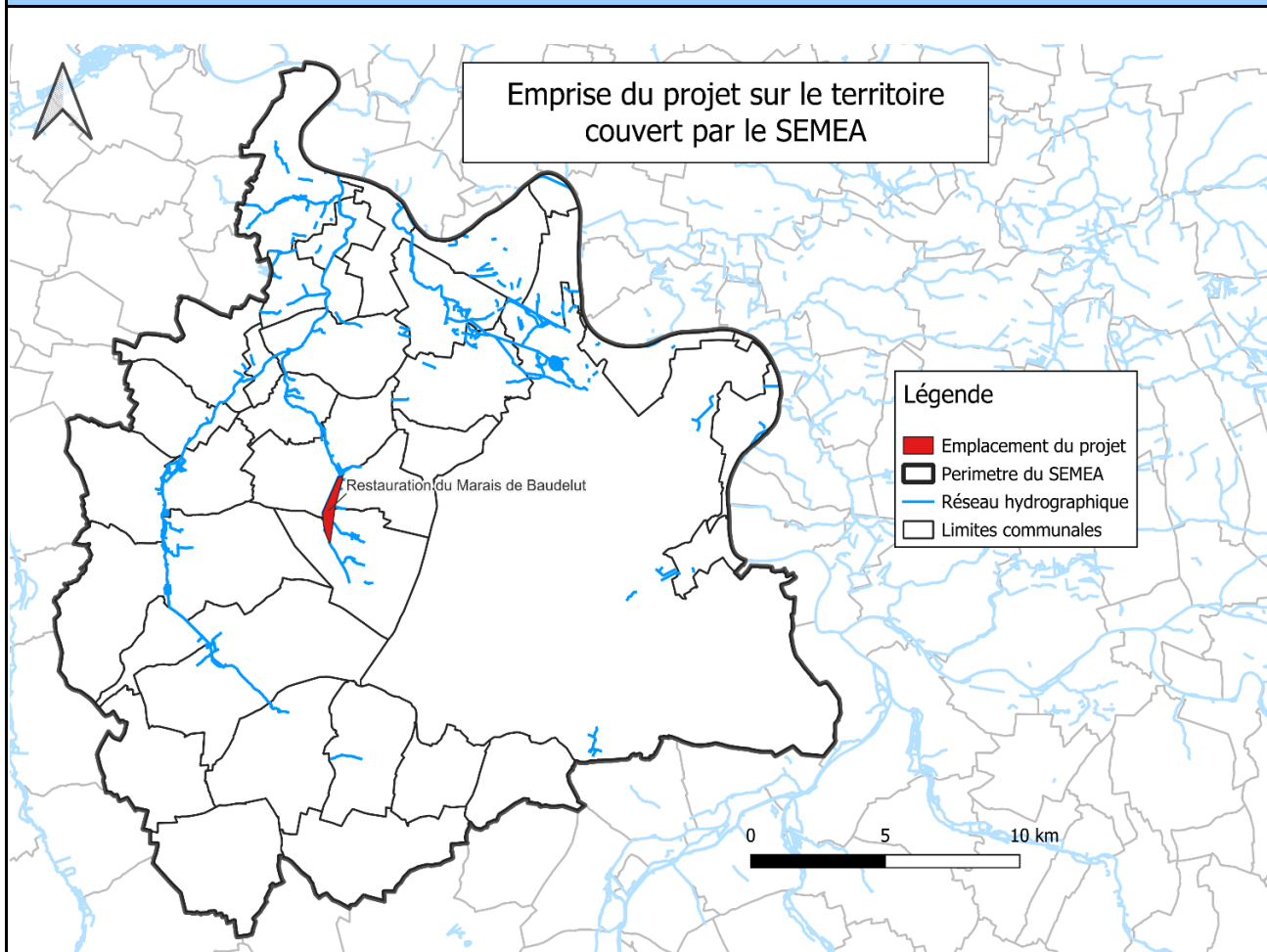
L'origine du désordre regroupe des réseaux busés mal dimensionnés, des ouvrages qui nuisent aux la continuités (citées précédemment), qui nécessitent un entretien fréquent et nécessaire. Les étangs de Malécot nuisent également à la qualité de l'eau du ru de la Mare aux Evées avant sa confluence à la Seine.

Le système hydraulique étant perturbé, sa résilience aux inondations est limitée, la route passant sous le pont SNCF étant fréquemment inondé lors d'évènements pluvieux importants (octobre 2024).



<b>RIVIERE</b>	Ru du Rebais, affluent de la rivière Ecole	<b>Superficie concernée :</b> 42 ha
<b>COMMUNE (S)</b>	Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière	<b>Volume potentiellement stockable : 100 000</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	SEMEA	
L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?		<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
L'action est-elle inscrite dans un CTE&C ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui
Si oui, référent PAPI :		---
Si oui, référent CTE&C :		Ethel DIECKHOFF
Référent projet au sein de la structure (coordonnées) : Guillaume Parot - g.parot@le-semea.fr - 06 71 90 41 16		

## LOCALISATION



## DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte et problématique

Anthropisé depuis plusieurs siècles pour plusieurs usages économiques, le marais a beaucoup perdu de ses capacités/fonctionnalités de rétention des eaux.

Les objectifs des travaux sont de restaurer les fonctionnalités naturelles du site : Améliorer la qualité de l'eau en renforçant la zone humide et sa fonction épuratrice, renforcer la capacité de régulation hydraulique du site avec le stockage en crue et le soutien d'étiage en période de basses eaux, restaurer une dynamique de petit cours d'eau présentant une meilleure qualité et des habitats favorables à la vie aquatique attendue dans ce type de milieu et renforcer le réservoir de biodiversité que constitue le marais dans sa globalité.

L'aménagement principal de ce projet est la renaturation du lit du Ru du Rebais sur 2800m de linéaire. Cet aménagement permettra d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique du marais, ce qui aura plusieurs effets indirects. Un premier sur les zones humides et leur végétation, augmentant la capacité épuratrice du marais et son importance dans les inondations en servant de zone d'expansion des crues.

### Objectifs visés

Pas d'objectifs chiffrés, mais amélioration des fonctionnalités écologique et hydrologique du marais  
Grande amélioration de la capacité/fonctionnalité rétention d'eau du marais.

### Enjeux sur les parcelles concernées

Les parcelles concernées sont la propriété de DE GANAY, avec qui une autorisation de travaux a été signée

### Nature de l'intervention

Remise en fon de vallon du ru de Rebais sur 2800m  
Reconnexion des fossés au nouveau lit (1000m de fossés à créer)  
Restauration des berges de l'étang  
Création d'une carrière épuratrice  
Restauration d'un réseau de mares  
Diminution du linéaire de drainage (4500m)

### Conditions d'exécution

Convention avec le propriétaire déjà signée, DIG et DLE à rédiger pour instruction

### ECHEANCIER

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1-Avant projet - Projet - Dossiers règlementaires	févr-25	oct-27	165 000 €
2-MOE Réalisation des travaux	nov-27	nov-29	80 000 €
4-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €
4-nature de la dépense	mm/aa	mm/aa	- €
<b>TOTAL</b>			<b>245 000 €</b>

### PLAN DE FINANCEMENT

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		Agence de l'Eau	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	165 000 €	132 000 €	- €	- €	- €	33 000 €	20%
2	80 000 €	64 000 €	- €	- €	- €	16 000 €	20%
3	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
4	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>245 000 €</b>	<b>196 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>49 000 €</b>	<b>20%</b>

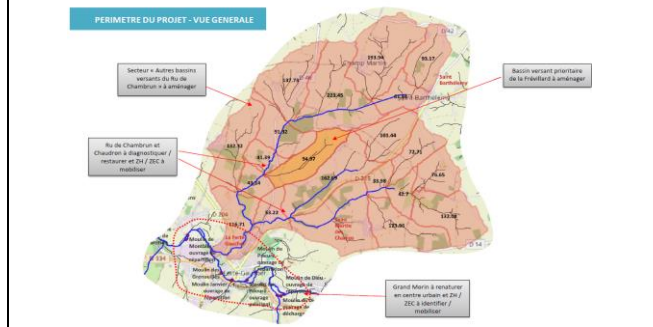




<b>RIVIERE</b>	Grand Morin / Ru des Cordelins	<b>Superficie concernée : &gt; 22 km2</b>
<b>COMMUNE (S)</b>	La Ferté Gaucher	<b>Volume potentiellement stockable : /</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	SMAGE 2 Morin	

L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?  Oui  Non L'action est-elle inscrite dans un CTE&C ?  Oui  Non  
 Si oui, référent PAPI : Si oui, référent CTE&C : Laura MANTEAU (AESN)  
 Référent projet au sein de la structure (coordonnées) : Référente 1: Emny FICKINGER, e.fickinger@smage2morin.fr\_06 84 62 79 13 Référente 2 : Wendy WEISS, w.weiss@smage2morin.fr\_06 70 20 03 50

**LOCALISATION**



**DESCRIPTION DE L'OPERATION**

**Contexte et problématique**

Le projet en question se concentre sur la commune de la Ferté-Gaucher et les communes adjacentes, une zone marquée par la présence du Grand Morin et de son affluent en rive droite, le ru de Chambrun/ Cordelins. Ces cours d'eau, bien qu'essentiels à l'équilibre écologique et paysager du territoire, sont aujourd'hui source de préoccupations. Le Grand Morin, en particulier, traverse une zone urbaine sur environ 5 kilomètres et présente une succession d'ouvrages hydrauliques hérités du passé industriel de la région. Ces ouvrages, tout en ayant une valeur patrimoniale indéfectible, entravent la continuité écologique et sédimentaire du cours d'eau, altérant ainsi son fonctionnement naturel. Parallèlement, le bassin versant du ru de Chambrun/ Cordelins, d'une superficie de 22 km<sup>2</sup>, connaît des problématiques récurrentes d'inondation, particulièrement dans le sous-bassin de La Fréville et le secteur du collège en centre urbain à La Ferté-Gaucher. Ces événements, exacerbés par l'imperméabilisation croissante des sols et la dégradation hydromorphologique des cours d'eau, mettent en lumière la nécessité d'une approche globale de la gestion de l'eau sur le territoire. En 2024, le centre ville de La Ferté-Gaucher a connu 3 inondations par débordement de cours d'eau. Le SMAGE souhaite donc en parallèle mobiliser les ZEC locales et restaurer l'hydromorphologie du Grand Morin autant que possible afin de rendre le territoire plus résilient face au changement climatique. Une part se concentre sur la renaturation et les ZEC, tandis qu'une autre part se concentre sur le ruissellement; le captage des ruissellement en amont atténue le risque inondation. Pour cela, il lance dès fin 2024 une maîtrise d'oeuvre pour mener à bien ce projet, avec pour objectif le démarrage d'une partie des travaux dès 2025.

**Objectifs visés**

Dans ce contexte, le SMAGE des deux Morin a défini des objectifs ambitieux pour ce projet à concevoir et mettre en oeuvre dans le cadre de cette maîtrise d'oeuvre :

- Améliorer la protection des populations contre les inondations ;
- Restaurer la continuité écologique sur le Grand-Morin ;
- Renaturer le lit et les berges du Grand Morin et du ru de Chambrun/ Cordelins ;
- Optimiser la gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant ;
- Préserver et valoriser le patrimoine lié à l'eau.

**Enjeux sur les parcelles concernées**

En ce qui concerne le périmètre de la Ferté Gaucher, l'occupation des sols est à dominance urbaine et donc très sujette aux inondations, cependant, le périmètre d'aménagement du bassin versant de la Fréville et globalement du ru des Cordelins est à dominance rurale avec un contexte d'aménagement du territoire actuel qui accentue les inondations à La Fréville et La Ferté-Gaucher.

**Nature de l'intervention**

Afin de mener à bien ce projet, aussi bien pour la partie cours d'eau que pour la partie ruissellement, la maîtrise d'oeuvre se découpe en différentes phases d'intervention :

- 1- Phase EP/DIAG - AVP en ce qui concerne la renaturation et les ZEC
- 2- Phase PRO - ACT - VISA - DET - AOR en ce qui concerne la renaturation et les ZEC
- 3- Phase EP/DIAG - AVP en ce qui concerne le ruissellement
- 4- Phase MOE PRO - ACT - VISA - DET - AOR en ce qui concerne le ruissellement

A noter l'importance des projets sur la partie de maîtrise du ruissellement par aménagement du bassin versant (notamment avec des aménagements d'hydraulique douce, dite aussi régénérative) : en effet, plus le cheminement de l'eau vers le cours d'eau est lent, plus il y a de chance d'avoir une infiltration de l'eau dans le sol (et donc ne vont pas directement au cours d'eau) et/ou plus l'eau met plus de temps à arriver au cours d'eau, ce qui permet également d'écrêter les crues. Ce type d'aménagement est donc tout aussi important que les aménagements de renaturation de cours d'eau ou de zone d'expansion de crue.

**Conditions d'exécution**

Voir ci-dessus.

**ECHEANCIER**

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
 Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1- MOE Diag/Ep - AVP : Renaturation/ZEC	Novembre 2024	Octobre 2024	162 450 €
2- MOE PRO - ACT - VISA - DET - AOR : Renaturation/ZEC	Octobre 2024	Octobre 2027	353 899,20 €
3- MOE Diag/Ep - AVP : Ruissellement	Novembre 2024	Octobre 2024	104 622 €
4- MOE PRO - ACT - VISA - DET - AOR : Ruissellement	Octobre 2024	Octobre 2027	273 693 €
<b>TOTAL</b>			<b>894 664,20 €</b>

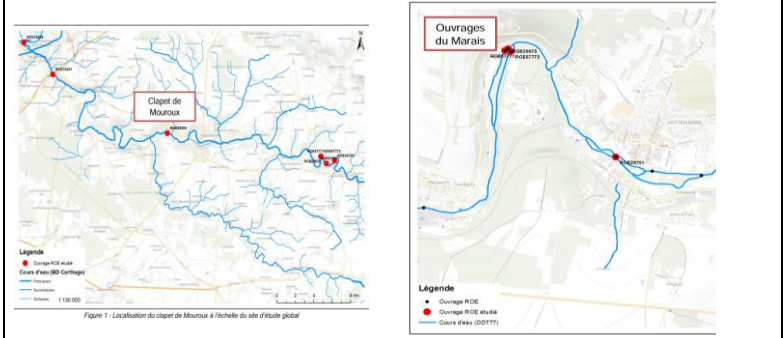
**PLAN DE FINANCEMENT**

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Département t 77	Fond Barnier	Organisme 4	Euros	%
1	162 450,00 €	108 273 €	16 245,00 €	5 442,08 €	- €	32 490,00 €	20%
2	353 899,20 €	235 874 €	35 389,92 €	11 855,62 €	- €	70 779,84 €	20%
3	104 622,00 €	69 731 €	10 462,20 €	3 504,84 €	- €	20 924,40 €	20%
4	273 693,00 €	182 416 €	27 369,30 €	9 168,72 €	- €	54 738,60 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>894 664,20 €</b>	<b>596 294 €</b>	<b>89 466,42 €</b>	<b>29 971,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>178 932,84 €</b>	<b>20%</b>

<b>RIVIERE</b>	Grand Morin	<b>Superficie concernée :</b>
<b>COMMUNE (S)</b>	Mouroux et Jouy sur Morin	<b>Volume potentiellement stockable :</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	SMAGE 2 Morin	150 000

L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	L'action est-elle inscrite dans un CTE&C ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, référent PAPI :	Alexy MULEAU	Si oui, référent CTE&C :	Wendy WEISS
Référént projet au sein de la structure (coordonnées) :		Référente 1: Emmy FICKINGER_e.fickinger@smage2morin.fr_06 84 62 79 13 Référente 2: Wendy WEISS_w.weiss@smage2morin.fr_06 70 20 03 50	

**LOCALISATION**



**DESCRIPTION DE L'OPERATION**

**Contexte et problématique**

Dans le cadre de ses compétences GEMAPI, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des deux Morins, s'est porté maître d'ouvrage pour réaliser les études de maîtrise d'œuvre de restauration de la continuité écologique sur six sites hydrauliques du Grand Morin.

Outre la restauration de la continuité écologique, les travaux ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau et de réduire le risque inondation au travers de la valorisation des champs d'expansion des crues et des zones humides.

Cette fiche correspond à la phase travaux des deux ouvrages: Clapet à Mouroux et Marais à Jouy sur Morin

**Objectifs visés**

Dans ce contexte, le SMAGE des deux Morin a défini des objectifs ambitieux pour ces travaux :

- Améliorer la protection des populations contre les inondations ;
- Restaurer la continuité écologique sur le Grand-Morin ;

**Enjeux sur les parcelles concernées**

Les travaux se situent principalement dans l'espace rural.

**Nature de l'intervention**

Les aménagements consistent à déraser les ouvrages du Marais. Au droit des ouvrages, le Grand Morin fera l'objet d'une restauration hydromorphologique avec un comblement partiel de la fosse de dissipation, la mise en œuvre d'un radier pour étager la chute résiduelle et d'une banquette en rive droite.

Les aménagements intègrent également la restauration hydromorphologique sur les zones dénoyées amont (lit mineur et berges) ainsi que le déboisement / décaissement de l'îlot aval pour favoriser l'expression d'une zone humide et d'une zone d'expansion / ralentissement dynamique des crues. Enfin, pour le clapet de Mouroux, Les aménagements consistent à démanteler et déraser les ouvrages. Entre les ouvrages et le pont de l'avenue de la Gare, le Grand Morin fera l'objet d'une restauration hydromorphologique avec la réalisation de 3 radiers, la réalisation de banquettes basses et la restauration des berges. Les aménagements intègrent également la reprise des berges amont dénoyées, la réalisation d'une frayère à brochets et les accès au cours d'eau, ainsi que la mise en œuvre d'une descente à canoë-kayak. Une ZEC sera également mise en place suite à la modélisation de l'étude BRLI, rive gauche.

Le découpage sera le suivant :

- Travaux Clapet hydro
- Travaux Clapet ZEC
- Travaux Marais Hydro
- Travaux Marais ZEC (avec une option possible dans un second temps)

**Conditions d'exécution**

Accord via une convention avec le propriétaire des marais. Accord avec l'agriculteur pour le clapet de Mouroux, cependant, le clapet appartient à la commune et le conseil municipal change en fin d'année.

**ECHEANCIER**



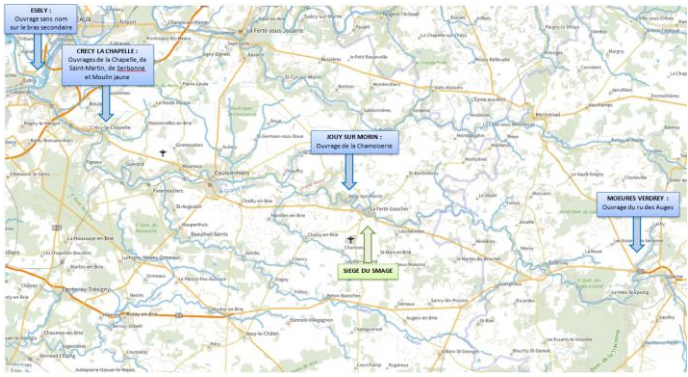
Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement

Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
1- Travaux Clapet hydro	Mars 2025	Novembre 2025	1 549 127,74 €
2- Travaux Clapet ZEC	Mars 2025	Novembre 2025	321 112,80 €
3- Travaux Marais hydro	Mars 2025	Novembre 2025	1 518 357,60 €
4- Travaux Marais ZEC	Mars 2025	Novembre 2025	100 872,00 €
5- Travaux Marais ZEC (option)	A définir (option)	A définir (option)	298 860,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 788 330,14 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

Nature de la dépense	Montant	Subventions			Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	/	/	Euros	%
1	1 549 127,74 €	1 394 214,96 €	/	/	154 912,77 €	10%
2	321 112,80 €	289 001,52 €	/	/	32 111,28 €	10%
3	1 518 357,60 €	1 366 521,84 €	/	/	151 835,76 €	10%
4	100 872,00 €	90 784,80 €	/	/	10 087,20 €	10%
5	298 860,00 €	268 974,00 €	/	/	29 886,00 €	10%
<b>TOTAL</b>	<b>3 788 330,14 €</b>	<b>3 409 497,12 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>378 833,01 €</b>	<b>10%</b>

		<b>Maîtrise d'œuvre pour l'atténuation des inondations et la restauration écologique et hydromorphologique de cours d'eau sur 4 secteurs du Grand Morin (Esbly, Crécy la Chapelle, Jouy sur Morin, Mœurs Verdrey)</b>					
<b>RIVIERE</b>	Grand Morin		<b>Superficie concernée :</b>				
<b>COMMUNE (S)</b>	Esbly, Crécy la Chapelle, Jouy sur Morin, Mœurs Verdrey		<b>Volume potentiellement stockable :</b>				
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	SMAGE 2 Morin						
<b>L'action est-elle inscrite dans un PAPI ?</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>L'action est-elle inscrite dans un CTE&amp;C ?</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<b>Si oui, référent PAPI :</b>		Alexy MULEAU		<b>Si oui, référent CTE&amp;C :</b> Wendy WEISS			
<b>Référent projet au sein de la structure (coordonnées) :</b>			Référente 1: Emmy FICKINGER_e.fickinger@smage2morin.fr_06 84 62 79 13		Référente 2 : Wendy WEISS_w.weiss@smage2morin.fr_06 70 20 03 50		
LOCALISATION							
							
DESCRIPTION DE L'OPERATION							
<b>Contexte et problématique</b>							
<p>Le présent marché concerne de ce fait 4 secteurs de projet sur les communes de Crécy la Chapelle, Esbly, Boissy le Chatel, Jouy sur Morin et Mœurs Verdrey.</p> <p>Chaque opération comprendra ainsi, outre le volet « atténuation des inondations », un volet « restauration de cours d'eau » avec diagnostic des fonctionnalités et propositions de solutions d'améliorations permettant d'améliorer la qualité des eaux et des habitats tout en participant à la lutte contre les inondations.</p> <p>La présente mission revêt donc un objectif aujourd'hui plus large et plus ambitieux, attendu par les élus de chaque secteur depuis de nombreuses années, en combinant les différentes approches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Atténuation des inondations par débordement de cours d'eau et restauration hydromorphologique des aménages hydrauliques par mobilisation Zones d'Expansion de Crue / Zones humides sur le lit mineur et le lit majeur sur le lit mineur et le lit majeur des cours d'eau et par amélioration du fonctionnement des ouvrages existants,</li> <li>2. Restauration de la continuité écologique par traitement des ouvrages transversaux, et après proposition de scénarios multicritère de maintien avec équipement ou adaptations / contournement / effacement.</li> <li>3. Restauration hydromorphologique du Grand Morin dans les zones d'influence des ouvrages, selon les besoins identifiés en phase diagnostic.</li> </ol> <p>Par ailleurs, et afin de pouvoir répondre rapidement aux attentes des acteurs locaux, et pouvoir rentrer au plus vite dans une phase opérationnelle, les travaux seront séquencés en plusieurs étapes à l'issue de la phase DIAG / EP afin de pouvoir en engager les plus urgents de façon prioritaire.</p> <p>A ce stade, les priorités sont les suivantes par ordre décroissant : Crécy-la-Chapelle et Esbly, puis Jouy-sur-Morin et enfin, Mœurs-Verdey.</p>							
<b>Objectifs visés</b>							
<p>Dans ce contexte, le SMAGE des deux Morin a défini des objectifs ambitieux pour ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la protection des populations contre les inondations ;</li> <li>- Restaurer la continuité écologique sur le Grand-Morin ;</li> <li>- Optimiser la gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant ;</li> <li>- Préserver et valoriser le patrimoine lié à l'eau.</li> </ul>							
<b>Enjeux sur les parcelles concernées</b>							
Espace urbain, espace agricole							
<b>Nature de l'intervention</b>							
<p>Afin de mener à bien ce projet, la maîtrise d'œuvre se découpe en différentes phases d'intervention sur les secteurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Phase EP/DIAG et AVP</li> <li>2 - Phase PRO - ACT - VISA - DET et AOR</li> </ol>							
<b>Conditions d'exécution</b>							
/							
ECHEANCIER							
<b>Il s'agit d'une opération :</b>		<input checked="" type="checkbox"/> d'investissement	<input type="checkbox"/> de fonctionnement				
<b>Les montants suivants sont :</b>		<input type="checkbox"/> HT	<input checked="" type="checkbox"/> TTC				
<b>Détail des dépenses envisagées</b>	<b>Date estimée de démarrage</b>	<b>Date estimée de fin</b>	<b>Coût</b>				
1- EP/DIAG - AVP : MOE RCE T3	Février 2025	Octobre 2025	273 240,00 €				
2- PRO - ACT - VISA - DET -AOR : MOE RCE T3	Novembre 2025	Décembre 2027	637 080,00 €				
		<b>TOTAL</b>	<b>910 320,00 €</b>				
PLAN DE FINANCEMENT							
Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Dep77	Fond Barnier	Organisme 4	Euros	%
1	273 240,00 €	182 114,46 €	27 324,00 €	9 153,54 €	- €	54 648,00 €	20%
2	637 080,00 €	424 613,82 €	63 708,00 €	21 342,18 €	- €	127 416,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>910 320,00 €</b>	<b>606 728,28 €</b>	<b>91 032,00 €</b>	<b>30 495,72 €</b>	<b>- €</b>	<b>182 064,00 €</b>	<b>20%</b>